

Publié le ID: 031-253102297-20240405-D24\_04\_489-DE



#### **III - BUDGETS - FINANCES**

#### III.3 - AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Budget annexe « Gestion d'étiage »

## DÉLIBÉRATION N°24-04-489

Le vendredi 5 avril 2024 à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 23 mars 2024, s'est réuni à l'Hémicycle du Conseil départemental de Lot-et-Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE Est nommé comme secrétaire de séance M. Thierry SUAUD

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstentio
EGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	OUI				11		
Patrice GARRIGUES	NON	OUI	M. CAZAUBON	OUI	11		
Yann HELARY	OUI				11		
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	oui	M. HELARY	OUI	11		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (	(4X9)						
Marie-Laure CUVELIER	ИОИ	NON		OUI			
Delphine EYCHENNE	NON	OUI	M. GILLE	OUI	9		
Annick COUSIN	NON	NON		NON			
Henri SABAROT	NON	OUI	M. FABRE	OUI	9		-
Thierry SUAUD  EPARTEMENT DU TARN-ET-GAI					13		
Alain BELLOC	OUI				10		
EPARTEMENT DU LOT-ET-GARC	NON	OUI	M. BELLOC	Oul	10		
Philippe BOUSQUIER	NON	OUI	M. VO VAN	OUI	9	·	1
Paul VO VAN	OUI	001	M. VO VAN	Oul			-
Faut VO VAIN	001				9		J
EPARTEMENT DE GIRONDE (2X	8)						
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	OUI				8		
						1	0
				Totaux	142	0	0

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	142
Membres présents	8	Vote pour	142
Membres représentés	6	Vote contre	0
Membres absents excusés	7	Majorité absolue	72
Nombre de votants	14		
Appréciation du quorum	9	7	

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le



ID: 031-253102297-20240405-D24\_04\_489-DE

## DELIBERATION N°24-04-489

VU l'instruction comptable M57,

**VU** la délibération approuvant le Compte administratif du budget annexe « Gestion d'étiage » pour 2023,

VU le montant de l'excédent de la section de fonctionnement qui s'élève à 54 717,50 €,

**CONSIDÉRANT** que le Compte Administratif fait apparaître un déficit d'investissement s'élevant à 17 316,50 €,

# APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

**AUTORISE** l'affectation au budget primitif 2024 du budget annexe « Gestion d'étiage » de la somme de 17 316,50 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » afin de couvrir le déficit d'investissement,

DIT que le solde de l'excédent de fonctionnement sera repris au budget primitif 2024 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » pour un montant de 37 401,00 €.

Fait à Agen, le 5 ayril 2024 Pour extrait conforme,

> Je Président, Jean-Michel FABRE

Le Secrétaire,